



Vendredi 20 Mars 2026
N°746

JOURNAL FOOT

L'hebdomadaire du
football régional

*Chaque semaine, retrouvez ici l'ensemble des Procès
Verbaux des différentes commissions régionales,
du Bureau Plénier et du Conseil de Ligue.*



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr

Les infos de la semaine



Les affiches
des 8es de
Coupe
LAuRAFoot

[Cliquez ici](#)

Sommaire

1 – CR Prévention, Médiation, Sécurité...page 3

2 - CR Coupes..... page 4

3 - CR Délégations page 5

4 – Clubs page 7

5 – CR Sportive Seniors page 8

6 - CR Sportive Féminines page 15

7 - CR Règlements page 17

8 – CR Contrôle des Mutations..... page 19

9 – CR Arbitrage page 20

Cliquez sur le nom de la rubrique pour consulter directement le PV souhaité.

PREVENTION, MEDIATION, SECURITE

Présidente : Chrystelle RACLET.

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MATCH SENSIBLE OU A RISQUE

Au cours de la saison, les clubs ont la possibilité de demander à la commission des moyens renforcés pour la gestion d'une rencontre. Cette demande doit parvenir à la commission au plus tard trois semaines avant la date de la rencontre.

Le document prévu à cet effet doit être complété précisément par le club (site internet de la LAuRAFoot « Documents utiles – Sécurité) :

[Formulaire classement match sensible.pdf](#)

A réception, la commission étudiera la demande et adaptera les moyens nécessaires au déroulement de la rencontre.

Chrystelle RACLET,

Présidente de la Commission

Retour
SOMMAIRE

COUPES

Réunion du Lundi 16 mars 2026

Président : M. Pierre LONGERE.
Présente : Mme HARIZA Abtisssem.

COUPES LAuRAFoot 2025-2026

Finale à Bourgoin Jallieu le dimanche 7 juin 2026.

COUPE LAuRAFoot Masculine

8^{èmes} de finale : le Lundi 06 Avril 2026 (Pâques) à 14 h30. Tirage au sort le mercredi 18 mars à 17 heures.

Modification date et/ou horaire

A communiquer jusqu'au **Mercredi 25 mars 2026** au service compétitions. **Dernier Délai.**
- Port des maillots obligatoire

COUPE LAuRAFoot Féminine

8^{èmes} de finale : le Lundi 06 Avril 2026 (Pâques) à 14 h 30.
- Port des maillots obligatoire

Rappel des dates :

¼ de finale : le vendredi 01 mai 2026 (Férié).
½ finales : le jeudi 14 mai 2026 (Ascension).

COUPE LAuRAFoot Futsal GEORGES VERNET

Finale le samedi 13 juin 2026.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation

Le Président de la Commission,
Pierre LONGERE

Retour
SOMMAIRE

du port d'un brassard par les Educateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour toutes ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront le non port sur leur rapport.

MEILLEURES PERFORMANCES COUPES NATIONALES 2025/2026

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue : FC ST CYR COLLONGES (79 points)
- Meilleur club de District : SS ALLINGES (52 points)

COUPE DE FRANCE FEMININE

- Meilleur club : FC RIORGES (53 points)

COUPE GAMBARDILLA CREDIT AGRICOLE

- Meilleur club de Ligue : FC BOURGOIN JALLIEU
- Meilleur club de District : AS DOMERAT

Les dotations seront remises le vendredi 27 mars 2026 à ST OURS (63), lors de la soirée de la Ligue.

COURRIERS RECUS

PV organisation CN Futsal (2 rencontres) : transmis aux délégués désignés.

Commission PMS : Dispositif sécurité pour des rencontres de la Coupe Régionale Futsal.
La Secrétaire de Séance,
Abtisssem HARIZA

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 16 Mars 2026

Président : M. LONGERE Pierre
Présent(e)s : M. BESSON Bernard, Mme
Abtisssem HARIZA.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

INFORMATION

Protection des Officiels – Pausés d'apaisement (ou temps morts) et exclusions temporaires ou cartons blancs)

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2025-2026 d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2^{ème} phase de la présente saison et ce, sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pausés d'Apaisement (ou temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et banc de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera

amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer la permanence sportive (voir sur le site internet de la Ligue).

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation

du port d'un brassard par les Educateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ces brassards sont à prévoir par le club pour toutes ses équipes concernées. Les Délégués mentionneront impérativement le non-port sur leur rapport.

TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS. Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24h00 pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à 75 Euros.

RAPPEL AUX CLUBS

Les demandes de Délégués doivent être transmises au service « compétitions », au plus tard 15 jours avant la rencontre.

COURRIERS RECUS

FC VEYLE SAONE : Demande de délégué en U16. Noté.

M. LINTAFF : Noté. Le Président de la Commission vous répondra.

M. LIOGIER : Changement d'adresse. Noté.

M. ROMEU : Réunion sécurité R3 le mardi 17 mars 2026. Noté

Commission PMS : Directives concernant la reprise des compétitions Futsal. Noté.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.

Retour
SOMMAIRE

CLUBS

Réunion du 16 Mars 2026

Inactivité partielle

(Modifications dates inaktivités, rétroactivité – Article 7.3 des RG de la LAuRAFoot)

534262 – U.S. RUY MONTCEAU – Catégories U18 et U19 – Enregistrées le 01/06/25.

Retour
SOMMAIRE

SPORTIVE SENIORS

REUNION DU MARDI 17 MARS 2026

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

INFORMATIONS

*** ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS**

Faisant suite à plusieurs demandes de renseignements, la Commission Régionale Sportive invite les clubs à consulter les tableaux des accessions et rétrogradations applicables à la fin de la saison 2025-2026.

Concernant les championnats Seniors, les clubs doivent se référer au communiqué du Conseil de Ligue en date du **08 novembre 2025** publié sur le site internet de la Ligue [en cliquant ici](#).

*** BAREMES DE PENALISATION**

L'article 64.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de points de pénalisation au classement du Fair-Play.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui jugera en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en dernier ressort.

Situation actuelle :

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle – uniquement – de leurs équipes en formulant une demande par mail auprès du service compétitions de la Ligue.

*** PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

Dans sa réunion en date du 17 janvier 2026, le Conseil de Ligue a décidé, à titre expérimental, jusqu'en fin de saison 2026-2027, d'instaurer dès les matchs retour ou de la 2^{ème} phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts).

La mise en place du dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) n'interviendra qu'au début de la saison 2026-2027

[Voir le communiqué en cliquant ici](#)

*** TERRAINS IMPRATICABLES**

Les Clubs qui reçoivent doivent faire tout leur possible pour que les rencontres se déroulent aux dates prévues. La Commission les invite à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Il est opportun de rappeler qu'en cas de match reporté pour des raisons de fermeture des installations sportives municipales, le club recevant est tenu de faire parvenir à la Ligue la copie de l'arrêté municipal fixant l'interdiction d'utiliser ledit terrain et éventuellement préciser les installations qui pourraient être utilisées comme terrain de repli. De plus, **il appliquera toutes les procédures exigées pour prévenir les instances, les officiels et le club visiteur (se reporter au § 38.1.a)**

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraîneurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 ou dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraîne l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

* PROGRAMMATION DES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT

Lors de sa réunion en date du 17 janvier 2026 le Conseil de Ligue a décidé de finaliser la fin des championnats régionaux en programmant notamment les deux dernières journées des championnats SENIORS pour 2025-2026, à savoir :

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R1** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R2** des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le **samedi à 17h00** ;

- * les rencontres des championnats régionaux **masculins R3** des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de la compétition, c'est-à-dire le **dimanche à 15h00**.

Le communiqué du Conseil de Ligue du 17 janvier 2026 précise également que « tous les matchs de toutes poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations ou toute autre raison dûment motivée, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

Se référer aux dispositions prévues à l'article 31 des R.G. de la Ligue.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Compte tenu des dates retenues au calendrier sportif de la saison 2025-2026, la Commission arrête à ce jour la reprogrammation des matchs en retard dans les championnats régionaux Seniors, à savoir :

REGIONAL 1 – Poule A

- * Match n° 20051.2 : AURILLAC F.C. / U.S. BLAVOZY

le **samedi 04 avril 2026** à 18h00 au stade de Baradel à **AURILLAC**
(remis du 07 février 2026)

REGIONAL 3

Poule A

- * Match n° 24460.1 : DOMES SANCY FOOT / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS

le **samedi 04 avril 2026** à 18h00 au stade municipal de **NEBOUZAT**
(remis des 31 janvier et 22 février 2026) ;

DOSSIERS

REGIONAL 3 – Poule E :

* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE** (563727)

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Educateurs et Entraîneurs du Football en date du 22 décembre 2025 qui a prononcé le retrait de 1 (un) point au classement de l'équipe Seniors (1) de l'AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional ;

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

La Commission acte les décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football :

- en date du 22 décembre 2025 qui a infligé un retrait de 1 (un) point au classement de l'équipe (2) du F.C. VAULX EN VELIN en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional ;

- en date du 23 février 2026 qui a infligé un retrait de 1 (un) point en championnat au classement de l'équipe Seniors (2) du F.C. VAULX EN VELIN en application des dispositions de l'article 4-2 du Statut Régional.

* **Match n° 25059.1 : J. ST O. GIVORS / F.C. VAULX EN VELIN (2) du 07/12/2025**

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 24 février 2026 qui a confirmé la décision prise par la Commission Régionale des Règlements du 19 janvier 2026 : match perdu par pénalité au J. ST. O. GIVORS (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au F.C. VAULX EN VELIN (2) (3 points, 3 buts).

* **Match n° 25189.1 : GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES / BOURG SUD du 23/11/2025**

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 19 janvier 2026 qui a donné ce match perdu par pénalité au Grpe S. DERVAUX CHAMBON

FEUGEROLLES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à BOURG SUD (3 points, 3 buts).

COURRIER DES CLUBS

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements ci-après sollicités à ce jour par les clubs pour le :

A / WEEK-END des 21-22 Mars 2026 **(additif – rectificatif)**

REGIONAL 3

Poule A :

* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE** (524952)

Le match n° 24422.2 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / U.S. ISSOIRE se disputera le samedi 21 mars 2026 à 19h30 au stade municipal à **SAINT GENES CHAMPANELLE** ;

Poule D :

* **F.C. VELAY** (581803)

Le match n° 24870.2 : F.C. VELAY / A.S. MONTFERRANDAISE se disputera le samedi 21 mars 2026 à 16h00 au stade Eric Cantona à **BLANZAC** ;

B / WEEK-END des 28-29 Mars 2026

REGIONAL 1

Poule A :

* **F.C.O. FIRMINY INSERSPORT** (504278)

Le match n° 20082.2 : F.C.O. FIRMINY INSERSPORT / U.S. BLAVOZY / se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade de Firmament à **FIRMINY** ;

* **LE PUY FOOT 43 AUVERGNE** (554336)

Le match n° 20085.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) / S.A. THIERS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 17h00 au stade Charles Massot du **PUY EN VELAY** ;

* **F.C. RIOM** (508772).

Le match n°20081.2 : F.C. RIOM / GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE (2) se

déroulera le samedi 28 mars 2026 à 17h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports du Cerey à **RIOM** ;

Poule B :

* **G.F.A. RUMILLY-VALLIERES** (582695)

Le match n°20173.2 : G.F.A. RUMILLY-VALLIERES (2) / OI. VALENCE se déroulera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Marais à **VALLIERES** ;

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

Le match n° 20174.2 : F.C. VAULX EN VELIN / F.C. D'ANNECY (2) se déroulera le dimanche 29 mars 2026 à 15h00 sur le terrain synthétique n° 3 du Stade Francisque Jomard à **VAULX EN VELIN** ;

REGIONAL 2

Poule A :

* **AURILLAC F.C.** (580563)

Le match n° 20320.2 : F.C. AURILLAC (2) / F.C. COURNON D'Auvergne se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de Baradel à **AURILLAC** ;

* **U.S. BEAUMONT** (508949)

Le match n° 20254.2 : U.S. BEAUMONT / U.S. MOZAC se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif de l'Artière à **BEAUMONT** ;

* **U.S. BLAVOZY** (518169)

Le match n° 20470.2 : U.S. BLAVOZY (2) / F.A. LE CENDRE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Panassac à **BLAVOZY** ;

* **SAUVETEURS BRIVOIS** (512835)

Le match n° 20253.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / U.S. VALLEE DE L'AUTRE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Louis Exbrayat à **BRIVES CHARENSAC** ;

* **Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE** (546413)

Le match n° 20321.2 : Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Louis Jouhet à **SAINT SATURNIN** ;

* **R.C. VICHY** (508746)

Le match n° 20300.2 : R.C. VICHY / FOOTBALL EN CHATAIGNERAIE ET PAYS DE RANCE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du Boucle des Isles à **BELLERIVE SUR ALLIER** ;

Poule B :

* **U.S. BRIOUDE** (520133)

Le match n° 20407.2 : U.S. BRIOUDE / C.S. VOLVIC se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade du docteur Jalenques à **BRIOUDE** ;

* **F.C. CHATEL-GUYON** (520289)

Le match n° 20469.2 : F.C. CHATEL-GUYON / U.S. SAINT FLOUR se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade de la Vouée à **CHATEL-GUYON** ;

* **A. Am. LAPALISSE** (506569)

Le match n° 20491.2 : A. Am. LAPALISSE / Ac. S. MOULINS FOOT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Abel Chervier à **SAINT PRIX** ;

* **Ent. NORD LOZERE** (520389)

Le match n°20490.2 : Ent. NORD LOZERE / F.C. RIOM (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Baisse à **SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE** ;

Poule C :

* **F.C. ANNONAY** (504343)

Le match n° 20534.2 : F.C. ANNONAY / U.S. VILLARS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Alain Dupuy à **ANNONAY** ;

* **C.S. LAGNIEU** (504391)

Le match n° 20532.2 : C.S. LAGNIEU / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de **LAGNIEU** ;

* **C.S. NEUVILLE SUR SAONE** (504275)

Le match n° 20535.2 : C.S. NEUVILLE SUR SAONE / AVENIR SPORTIF SUD ARDECHE FOOTBALL se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Oboussier à **NEUVILLE SUR SAONE** ;

* **OI. VILLEFONTAINE 2025** (528363)

Le match n° 20537.2 : OI. VILLEFONTAINE 2025 / O. LYON SUD. se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de La Prairie à **VILLEFONTAINE** ;

Poule D :

* **F.C. AIX** (504423)

Le match n° 20600.2 : F.C. AIX / F.C. LA TOUR SAINT CLAIR se disputera le samedi 28 mars 2026 à 16h30 au stade Jacques Forestier à **AIX LES BAINS** ;

* **F.C. CLUSES SCIONZIER** (551383)

Le match n° 20664.2 : F.C. CLUSES SCIONZIER / F.C. CHASSIEU DECINES (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade intercommunal à **CLUSES** ;

* **F.C. DU FORON** (548880)

Le match n° 20598.2 : F.C. DU FORON / A.S. DE MONTCHAT LYON se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Moenne à **LA ROCHE SUR FORON** ;

Poule E :

* **AIN SUD** (548198)

Le match n° 26526.2 : AIN SUD / THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade du Forum des Sports à **SAINT MAURICE DE BEYNOST** ;

* **F.C. ALLOBROGES ASAFIA DE GRENOBLE** (544456)

Le match n° 26546.2 : F.C. ALLOBROGES ASAFIA DE GRENOBLE / EYBENS O.C. se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade du Vercors à **GRENOBLE** ;

REGIONAL 3

Poule A :

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 24429.2 : Esp. CEYRAT (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Olivier VERNADAL à **CEYRAT** ;

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 24431.2 : U.S. ISSOIRE / U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au Complexe sportif Lavedrine d'**ISSOIRE** ;

* **U.S. MURAT** (506350)

Le match n° 24430.2 : U.S. MURAT / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Jean Jambon à **MURAT** ;

* **A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES** (506298)

Le match n° 24432.2 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / Am. S. BELBEXOISE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade des Iles à **SAINT GERMAIN DES FOSSES** ;

Poule B :

* **AMBERT LIVRADOIS SUD** (564515)

Le match n° 24495.2 : AMBERT LIVRADOIS SUD / U.S. FONTANNES se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade municipal d'**AMBERT** ;

* **BEZENET-DOYET FOOT** (582302)

Le match n° 24604.2 : BEZENET DOYET FOOT / LEMPDES SPORT FOOT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Georges Bideau à **BEZENET** ;

* **A.S. CLERMONT SAINT JACQUES** (525985)

Le match n° 24603.2 : A.S. CLERMONT SAINT JACQUES / F.C. CHAMALIERES (3) se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Espérance Saint Jacques à **CLERMONT-FERRAND** ;

* **MONTLUCON FOOTBALL** (550852)

Le match n° 24560.2 : MONTLUCON FOOTBALL / F.C. ESPALY (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade Dunlop à **MONTLUCON** ;

* **A. VERGONGHEON-ARVANT** (506371)

Le match n° 24498.2 : A. VERGONGHEON-ARVANT / A. OUVOIMOJA se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 au stade Joseph Pelissero à **VERGONGHEON** ;

Poule C :

* **C.S. VOLVIC** (506562)

Le match n° 24736.2 : C.S. VOLVIC (2) / BOURBON SPORTIF se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Michel Champleboux à **VOLVIC** ;

Poule D:

* **A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON** (552955)

Le match n° 24923.2 : A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON / F.C. CURNON D'Auvergne (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade La Madeleine à **MONTBRISON** ;

Poule E :

* **Esp. HOSTUN** (519000)

Le match n° 25121.2 : Esp. HOSTUN / Ent. S. SAINT CHRISTO MARCENOD se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 14h30 au stade Georges Lapassat à **HOSTUN** ;

* **AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE** (563727)

Le match n° 24985.2 : AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / J. ST. OL. GIVORS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade municipal de **GRAMMOND** ;

* **F.C. PEAGOS** (504390)

Le match n° 25052.2 : F.C. PEAGEOIS / F.C. VAULX EN VELIN (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade des Bayannins à **BOURG DE PEAGE** ;

Poule F :

* **F.C. CHABEUIL** (519780)

Le match n° 25361.2 : F.C. CHABEUIL / F.C. VAREZE se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade Gaston Barde à **CHABEUIL** ;

* **C.S. MEGINAND** (580613)

Le match n° 25360.2 : C.S. MEGINAND / OL. SALAISE RHODIA (2) se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade des Docteurs Mérieux à **MARCY L'ETOILE** ;

* **ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE** (504261)

Le match n° 25364.2 : ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE / SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL se disputera le

samedi 28 mars 2026 à 18h00 au stade Gustave Jaume à **PIERRELATTE** ;

Poule G :

* **F.C. BOURGOIN JALLIEU** (516884)

Le match n° 25447.2 : F.C. BOURGOIN JALLIEU (3) / OL. RILLIEUX se disputera le dimanche 29 mars 2026 à 13h00 sur le terrain synthétique du stade de Chantereine à **BOURGOIN JALLIEU** ;

* **F.C. DOMBES BRESSE** (553366)

Le match n° 25446.2 : F.C. DOMBES BRESSE / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de l'Europe à **CHATILLON SUR CHALARONNE** ;

* **OL. SAINT MARCELLIN** (504713)

Le match n° 25451.2 : OL. SAINT MARCELLIN / C.S. VIRIAT se disputera le samedi 28 mars 2026 à 20h00 au stade de la Saulaie à **SAINT MARCELLIN** ;

Poule H :

* **F.C. ECHIROLLES** (515301)

Le match n° 25534.2 : F.C. ECHIROLLES (2) / F.C. PLAINE TONIQUE se déroulera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Alice Milliat à **ECHIROLLES** ;

* **A.S. MONTREAL LA CLUSE** (511575)

Le match n° 25537.2 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / Ev. S. GENAS AZIEU se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Orindis à **MONTREAL LA CLUSE** ;

* **F.C. SEYSSINS** (530381)

Le match n° 25580.2 : F.C. SEYSSINS / F.C. COTIERE LUENAZ se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Jean Beauvallet à **SEYSSINS** ;

Poule I :

* **E.S. SEYNOD** (581381)

Le match n° 25623.2 : E.S. SEYNOD / F.C. COLOMBIER-SATOLAS se disputera le samedi 28 mars 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Max Decarre à **SEYNOD** ;

C / WEEK-END des 11-12 avril 2026

REGIONAL 3 – Poule C :

*** A.S. ORCINES** (520786)

Le match n° 24751.2 : A.S. ORCINES / U.S. FEURS (2) se déroulera le samedi 11 avril 2026 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à **ORCINES** ;
(le match était initialement programmé au 03 mai 2026)

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président de la Commission

Secrétaire

[Retour
SOMMAIRE](#)

SPORTIVE FEMININES

Réunion du Lundi 16 Mars 2026

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

Membres : Mmes Nicole CONSTANCIAS –
Nathalie PELIN – Elodie DISPARRA –
Alexandra GARCIA – MM. Serge GOURDAIN
– Eric GRAU – Jacques ISSARTEL.

* * * * *

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal), chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Les demandes de délégués doivent être impérativement transmises à la Commission compétente, 15 jours avant la rencontre. Délai requis pour traitement.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission**

SENIORS FEMININES :

Horaire légal :

- Dimanche 15h00

Horaire autorisé :

- Dimanche 14h30

- Dimanche Entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau)

- Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 F

- Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R1 F

- En Senior R2 F : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

JEUNES FEMININES :

Horaire légal :

- Dimanche 13h00

Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes.

- Samedi Entre 14h30 et 17h30 (uniquement si éclairage E6 en cas de nécessité d'éclairage), par pas de 30 minutes.

- Dimanche entre 10h00 et 12h30, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km.

COUPE NATIONALE U18 NIKE FEMININES

Félicitations au club de CLERMONT FOOT 63, dernier représentant de notre championnat de ligue, pour son brillant parcours en coupe U18F NIKE éliminé en quart de finale par l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

CHAMPIONNATS - RENCONTRES EN RETARD

- **R2 F A : CEBAZAT – VELAY reprogrammé le 15/03/2026.**
- **U18 F R1 : CLERMONT FOOT 63 – GF MYF BESSAY reprogrammé le 04/04/2026.**

AMENDES

Forfait Groupement Féminin du Haut Bugey (565258) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°54795887 en Coupe Nike Féminine U18 du 05/10/2025.

Forfait F.C. Ste Foy Les Lyon (523654) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°55012836 en Coupe Nike Féminine U18 du 02/11/2025.

Forfait F.C. Chassieu Decines (550008) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°53707754 en championnat féminin R2 – Poule B du 08/11/2025.

Forfait F.C. 540 (563845) – Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général en championnat U18 féminin R2 phase 2.

Forfait F.C. Lyon Football (505605) – Le club est amendé de la somme de 200 € pour le forfait sur le match n°53707767 en championnat féminin R2 du 28/02/2026.

OBLIGATION FEMININE

Le bilan de mi-saison a été réalisé et envoyé aux clubs qui ne remplissaient pas tous les critères, les clubs ont jusqu'au 30 avril pour se mettre en règle.

Le Président

A. ARCHIMBAUD

Retour
SOMMAIRE

REGLEMENTS

Réunion du 16 mars 2026

(Par Visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. BEGON, ALBAN, DURAND,
VACHETTA.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTION RECLAMATION

- Dossier N° 95 U16 R2 D F.C.
CRANVES SALES 1 - F.C.
COLOMBIER – SATOLAS 1

DECISIONS RECLAMATIONS

Dossier N° 96 R2 D

MOS3R FOOTBALL CLUB 1 N° 580951 /
CHASSIEU DECINES F.C. 2 N° 550008
Championnat Senior – Régional 2 – Poule
D – Journée 14 - Match N° 53544135 du
08/03/2026

Réclamation d'après match du club de MOS3R FOOTBALL CLUB sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de CHASSIEU DECINES F.C., pour le motif suivant : sont inscrits plus de 7 joueurs mutés.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après match du club du MOS3R

FOOTBALL CLUB, formulée par courriel en date du 09/03/2026 ;

Attendu qu'il ressort de l'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. que « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements » ;

Considérant qu'après vérification au fichier et de la feuille de match, le club de CHASSIEU DECINES F.C., n'a inscrit que six joueurs avec licence mutation :

- NDIAYE Amadou, licence mutation normale n° 2546225428 ;
- LAFI FLEURY Léo, licence mutation normale n° 2545986459 ;
- MADOUCHE Sandry, licence mutation normale n° 2546421757 ;
- BERKACHE Allan, licence hors période n° 2546014671 ;
- TOURE NABY Youssouf, licence mutation normale n° 9602229285 ;
- PONCHEL Giulyan, licence mutation normale n° 2546094783 ;

En conséquence, la Commission Régionale des Règlements rejette la réserve la considérant comme non fondée et confirme le score acquis sur le terrain ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club de MOS3R FOOTBALL CLUB ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Dossier N° 97 R2 B
CHAMBERY SAVOIE FOOT 1 N° 581459 /
U.S. LA MURETTE 1 N° 504823
Championnat U20 – Régional 1 – Poule
Unique – Journée 15 - Match N° 53625098
du 08/03/2026

1^{er} demande du club de l'U.S. LA MURETTE, mettant en cause la participation à la rencontre en rubrique des joueurs DJALO KONE MAHMOUD, licence n° 9605579668 et CASSERRAS GARRIGASAI NAEL, licence n° 9602788923, qui sont susceptibles de venir de l'étranger et ne présentent pas de Certificat International de Transfert.

DECISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la demande du club de l'U.S. LA MURETTE, formulée par courriel en date du 09/03/2026 ;

Considérant que l'U.S. LA MURETTE met en cause la participation à la rencontre en

Le Président,

Khalid CHBORA

rubrique des joueurs DJALO KONE MAHMOUD et CASSERRAS GARRIGASAI NAEL de CHAMBERY SAVOIE FOOT, au motif qu'ils auraient dû faire l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert (C.I.T.), dans la mesure où ils étaient susceptibles d'avoir été licenciés à l'étranger en 2024 / 2025 ;

Considérant que l'U.S. LA MURETTE se contente d'affirmer que les joueurs en cause, auraient dû faire l'objet de la procédure de délivrance du C.I.T., mais n'apporte aucun élément pour tenter de prouver ce qu'il avance, puisqu'il ne donne aucun nom de club étranger et / ou de fédération étrangère, ni de dates, et ne joint aucun élément à l'appui de son recours ;

Par ces motifs,
La Commission Régionale des Règlements rejette la demande la considérant comme non fondée et confirme le score acquis sur le terrain ;

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club de l'U.S. LA MURETTE ;

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN

Retour
SOMMAIRE

CONTROLE DES MUTATIONS

Réunions des 16 et 18 mars 2026
(Par visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.
Présents : MM. BEGON, ALBAN,
VACHETTA, DURAND
Assiste : MME RENAUDAT, service des
licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

OPPOSITION, ABSENCE ou REFUS D'ACCORD

DOSSIER N° 503

U.S. MAJOLAINE MEYZIEU – 504303 –
Rachid CHAKER (Veteran) – club quitté :
U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES –
504671

Considérant que la Commission a été saisie pour donner suite au refus du club quitté à la demande concernant le joueur en rubrique ;
Considérant que le club s'oppose au départ pour un motif reconnu à l'article 6 du Règlement de la C.R.R (voir titre 7 des R.G de la LAuRAFoot) ;
Considérant que le club quitté avait fait opposition pour raisons financières et la mise en péril de ses équipes seniors ;

Considérant que le club quitté, questionné en date du 09 mars 2026, n'a pas répondu à la demande de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant qu'il n'a pas fourni la reconnaissance de dette signée par le joueur pour justifier de la dette ;

Considérant que les dispositions prévues à l'article 6 sus-indiqué précisent que le nombre de licenciés minimum imposé dans le cadre

d'une opposition pour mise en péril de l'équilibre d'une équipe suite au départ d'un joueur est fixé à 20 licenciés pour une équipe, 35 licenciés pour 2 équipes et 50 licenciés pour 3 équipes ;

Considérant qu'après contrôle au fichier à la date de ce jour du nombre de joueurs et d'équipes, l'effectif des joueurs (93) est suffisant sans ce joueur ;

Considérant les faits précités ;

La Commission libère le joueur cité en rubrique et amende le club quitté de 33 euros pour absence de réponse.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Khalid CHBORA

Le Secrétaire,

Bernard ALBAN

Retour
SOMMAIRE

ARBITRAGE

Réunion du 9 mars 2026

Président : Eddy ROSIER

Membres : BARNAUD Olivier, BEQUIGNAT Daniel, BONNOT Thimoté, BONTRON Emmanuel, BOUGUERRA Mohammed, DONZEL Frédéric, GRATIAN Julien, MEYER Nicolas, MOLLON Bernard, MORE Stéphane, MROZEK Sébastien, POUZOLS Stéphane, SALZA Jean-Marc, SERVE André, SAUNIER Aurélien, VINCENT Jean-Claude

Assistent : BIEN Wilfried, DOLMADJIAN Michel, GENE BRIER Vincent, KOUYOUMDJIAN Guillaume, VEINHARD Claire

Excusés : AIT HAMMOU Toufik, AROUS Mohamed, DAUPEUX Elisa, ROUX Luc, VIGUES Cyril,

SAUNIER est le nouveau désignateur des Arbitres Assistants R3.

Bernard MOLLON est nommé observateur de la catégorie AAR2 en remplacement de **Luc ROUX** dont les observations ne seront pas prises en compte dans les classements de fin saison, ce dernier n'ayant pu toutes les réaliser. **Jean-Pierre BUTEL** devient le référent de la poule.

De la même manière, elles ne seront pas prises en compte pour le classement des arbitres R2 groupe 3. Aussi, dans l'impossibilité de réaliser toutes les observations « terrain » d'ici la fin de la saison, la CRA décide qu'une observation vidéo remplacera l'observation « terrain ». Les Arbitres seront classés au rang par un observateur dédié, de la même façon. Cette observation sera prise en compte pour établir les classements sportifs de fin de saison.

INFORMATIONS

Nous souhaitons à notre ami et observateur **Roland THETIER** un prompt rétablissement.

La CRA souhaite également un prompt rétablissement à notre ami et collègue Arbitre assistant fédéral 1, **François BOUDIKIAN**, à la suite de la grave blessure dont il a été victime lors de la rencontre Auxerre – Strasbourg du 7 mars 2026.

Luc ROUX informe la CRA qu'il met fin à ses missions de désignateur et observateur pour raisons personnelles. Aussi, **Bernard MOLLON** désignera les Arbitres centraux R3 pour la fin de saison 25/26 (arbitres des départements 03, 15, 42, 43, 63). **Aurélien**

FIA REGIONALISEE DU 20 AU 22 FEVRIER 2026

La CRA et son équipe technique ont conduit la 2^{ème} édition de la FIA régionalisée. Elle salue son excellente tenue et remercie l'ensemble des formateurs présents. 46 nouvelles et nouveaux Arbitres ont été reçus. **Compte-Rendu ici.**

« UN MOIS SANS FUTSAL »

Veuillez prendre connaissance du **communiqué suivant** du Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 9 mars 2026.

MISE A JOUR DES GROUPES D'OBSERVATION 2025/2026

Une MAJ des groupes Arbitres/observateurs a été publiée dans le Portail des Officiels, rubrique DOCUMENTS.

AGENDA

- **20 au 22 mars** : Stage formateur niveau 2 – Dijon – Participation de BONTRON. E (73), CHANDELIER B (CTDA 42), BERGERON. A (26/07).
- **23/03 – 13/04 – 25/04** – Webinaires de perfectionnement aux Lois du Jeu post FIA, organisés par l'ETRA.
- **28/29 mars** – Stage Interligues à Tola Vologe – Participation des Arbitres promotionnels suivants : Centraux : BELBACHIR. H, CARRO. J, DECITRE. S, GHEDHAB-REMBLIERE. S, HERNANDEZ. R, MORE. E – Assistants : BERGERON A, PALMIER L – Centrales : CELLIER DEVAUX. C, CELIK. C - Assistante : VACANT L.
- **6/7 juin** – Examen théorique d'Arbitre de Ligue – Tola Vologe – Candidatures à transmettre par les CDA avant le 20 mai.
- **13 juin** – Réunion CRA-CDA-ETRA
- **14 juin** – Stage formateur niveau 1 organisé par l'ETRA – Tola Vologe

**Rappel : Calendrier des compétitions –
Cliquez ici**

RASSEMBLEMENTS DEBUT DE SAISON 2026 / 2027

Les rassemblements Arbitres & observateurs auront lieu **le weekend des 29 et 30 Août 2026**. Le détail des convocations par catégorie sera communiqué ultérieurement.

Concernant les tests physiques, en adéquation avec les reprises des différents championnats régionaux et nationaux, dans une volonté d'optimiser l'organisation du début de saison et de proposer aux Arbitres des sites proches de leur domicile, la CRA a décidé d'organiser les tests physiques dans les territoires avant et après le rassemblement de rentrée selon le calendrier prévisionnel suivant que nous portons à connaissance des Arbitres :

R1/R2 : mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 août en soirée (2 à 3 sites en simultané sur chacune des dates).

R3/Candidats R3/Féminines : mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 en soirée / samedi 5 septembre en matinée (2 à 3 sites en simultané sur chacune des dates).

Arbitres assistants et groupe FFF : vendredi 28 août en soirée à Tola Vologe.

JAL, CJAL : dimanche 30 août à Tola Vologe.

Futsal : dimanche 30 août à Tola Vologe.

Sur ces dates, plusieurs sites seront proposés. Un formulaire d'inscription sera mis à disposition des Arbitres afin qu'ils puissent choisir leur date et leur lieu, après la publication des classements.

Des précisions sur les tests physiques à satisfaire pour la saison 26/27 seront également apportées prochainement.

CORRESPONDANCES

Carl ABIDJI : Courrier notifiant votre arrêt d'activité avec effet immédiat. Remerciements pour votre engagement au service de l'Arbitrage.

Le Président,

Eddy ROSIER

[Retour
SOMMAIRE](#)